

Explications

Comment la chaleur est-elle distribuée au nord d'Orléans ?

■ Le parti communiste a tenu une réunion, mercredi, pour réclamer plus de clarté quant à la société orléanaise de distribution de chaleur. La biomasse permettrait en 2013 de faire baisser les tarifs.

1 Que reproche le parti communiste à la société orléanaise de distribution de chaleur ?

Dominique Lebrun et Michel Ricoud, élus municipaux PCF, ont invité les habitants, mercredi, salle des Chats-ferrés, à venir débattre sur le service de la SODC qui produit le chauffage urbain en centre-ville et dans les quartiers nord et est d'Orléans. Les consommateurs ont soulevé le problème de la complexité des factures, du coût de l'abonnement et de la difficulté à avoir un interlocuteur. Des habitants se sont étonnés de ne pas avoir de contrat et d'autres se demandent comment le résilier.

2 Pourquoi la facture peut-elle apparaître complexe ?

Les formules de révision (les tarifs suivent l'inflation ainsi que le coût du gaz et du fuel) peuvent sembler compliquées, mais la SODC a obligation contractuelle de les indiquer. Francis Drouard, directeur de la SODC, a regretté ne pas avoir été invité à la réunion du PCF pour expliquer ces facturations : « La première page est relativement simple : elle donne les indices énergie (consommation) et abonnement. On aurait pu débrouiller tout cela. » Il est « tout à fait prêt » à une rencontre PCF-mairie-SODC et/ou avec les habitants (réclamée à l'issue de la réunion) et s'étonne que ses services,

composés de quinze personnes, soient jugés inaccessibles. Les clients peuvent téléphoner au numéro indiqué sur les factures et il y a une astreinte 24 heures sur 24.

3 Pourquoi certains habitants n'ont-ils pas de contrat ?

La SODC affirme que « tout le monde a des contrats ». Mais pas individuellement pour les locataires d'un immeuble qui a choisi un contrat d'abonnement général : seul le syndic ou le gestionnaire de la copropriété le détient.

4 Est-il possible de résilier un abonnement avec la SODC ?

Les titulaires d'un contrat d'abonnement au compteur le peuvent. « Les conditions de résiliation figurent au contrat », explique le directeur. Il n'y a pas de durée lambda de contrat : tout dépend de la négociation qui a été menée au départ. Après résiliation, les particuliers peuvent se chauffer à l'électricité — « C'est une fois et demi le prix de la SODC », affirme Francis Drouard — ou au gaz si l'immeuble est raccordé. Les titulaires au forfait doivent théoriquement attendre la date de fin de la concession (2018).

5 Quel est le tarif le plus avantageux ?

Il existe diverses formules de prix : forfait au mètre carré, forfait au mètre cube, compteurs... Par exemple, actuellement, au compteur : 50,96 euros le megawatt/heure pour la partie énergie hors taxe (TVA à 19,6 %) plus une rede-

vance abonnement en kilowatt de 49,84 euros hors taxe (TVA à 5,5 %). Un appartement moyen, c'est 7 kW/h annuel. Et le tout est divisé sur huit factures. Au forfait au mètre carré : 50,14 euros le m² pour 232 jours de chauffage pour « l'énergie », 24,83 euros le m² pour la partie charges fixes, multipliés par la « surface développée radiateur » et divisés par sept acomptes. Au forfait mètre cube : 3,92 euros le m³ pour « l'énergie », 1,56 pour les charges fixes, le tout multiplié par le volume divisé par sept acomptes. Le système au compteur est plus avantageux pour le client que le forfait, à condition de prendre de bonnes habitudes comme ne pas laisser les fenêtres ouvertes. La facture s'alourdit d'autant plus que les logements ne sont pas aux normes d'isolation.

6 Quel est l'intérêt pour le PCF de faire monter la pression ?

À La Source, des avancées ont été obtenues avec la société de chauffage Socos. Un projet de chauffage au bois biomasse est en cours, ce qui va permettre au consommateur de bénéficier de la TVA à 5,5 % au lieu de 19,6 % sur la part « énergie » (dans la mesure où plus de 50 % du réseau est alimenté en biomasse). La SODC envisage aussi d'alimenter son réseau en biomasse, à hauteur de 72 %, et d'investir entre 30 et 33 millions d'euros. Elle a préparé un avant-projet technique, juridique et financier qu'elle devrait présenter à la ville le 30 juin. La finalisation du projet serait programmée le 15 juillet pour un démarrage en octobre 2013. La baisse tarifaire serait de 5 à 15 % pour la partie « énergie » et de l'ordre de 20 % sur la partie abonnement.

Anne-Marie Coursimault
et Jacqueline Deshayes.



MERCREDI, AU 135 FAUBOURGG BANNIER. La SODC compte 12.000 abonnés en équivalent logements : un chiffre stable. La SODC chauffe des écoles, des administrations, des programmes immobiliers sur les Blossières et l'Argonne... Le traité de concession renégocié en 1989 va jusqu'en 2018 : il a été prolongé de cinq ans pour amortir les frais liés aux travaux de la deuxième ligne de tram. L'avantage pour les gens est que la SODC produit une énergie (pour chauffage et eau chaude) directement utilisable, sans avoir ni à installer de chaudière, ni à stocker du combustible. L'entretien est à la charge du concessionnaire.